

Image not found or type unknown



S'opposer aux prélèvements bancaire

Par **Lavud**, le **29/09/2016** à **07:11**

Bonjour,

Je m'excuse mais je n'ai pas trouvé sous quel forum poser ma question, qui est:

J'ai demandé à ma banque de n'accepter aucun prélèvement sur mon compte le 9/06, le 29/06 xxxxxx tire sur mon compte 30 euros, la banque laisse passer ce retrait.

Je fais bien sur une réclamation et la banque me répond "pour faire opposition il faut qu'il y ait déjà un premier prélèvement"

Qui peut me dire si cela est vrai ? car moi je trouve cela un peu absurde.

Je vous remercie pour vos réponses.

Bonjour,

Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.